



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 10 h 40.

Point 20 de l'ordre du jour

Quarante-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle de droits de l'homme

Annnonce concernant l'attribution des prix des droits de l'homme

Le Président (interprétation de l'anglais) :

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière, la cérémonie d'attribution des prix des droits de l'homme en 1993 aura lieu le vendredi 10 décembre 1993, à l'occasion de la célébration du quarante-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Comité spécial créé en vertu de la recommandation C figurant en annexe de la résolution 2217 A (XXI), en date du 19 décembre 1966, et chargé de choisir les lauréats des prix des droits de l'homme a décidé de recommander à l'Assemblée générale que le nombre de prix décernés cette année soit porté à neuf.

En l'absence d'objections à cette proposition, je considérerai que neuf prix seront décernés cette année pour récompenser des contributions exceptionnelles à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Lorsque le résultat d'un vote enregistré ou d'un vote par appel nominal est suivi d'un astérisque, voir l'annexe au procès-verbal.

Le Président (interprétation de l'anglais) :

J'ai l'intention de soumettre à l'examen de l'Assemblée les rapports de la Sixième Commission le jeudi 9 décembre, dans l'après-midi; les rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) le vendredi 10 décembre, dans l'après-midi; les rapports de la Première Commission, le jeudi 16 décembre, dans l'après-midi, et les rapports de la Troisième Commission le lundi 20 décembre, dans la matinée.

Point 109 de l'ordre du jour

Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille

Lancement de l'Année internationale de la famille : rapport du Secrétaire général (A/48/293)

Le Président (interprétation de l'anglais) :

Conformément à une décision prise à sa 3e séance plénière, l'Assemblée générale lance aujourd'hui l'Année internationale de la famille.

Je me propose, en ouverture de nos délibérations, de faire une brève déclaration en qualité de Président de l'Assemblée.

En proclamant 1994 Année internationale de la famille, l'Assemblée générale a décidé d'attirer l'attention du monde sur la plus fondamentale des institutions : la famille.

Les réalités de l'heure nous rappellent l'importance que revêt la famille en tant que cellule de base de la société, qui remplit des fonctions essentielles telles que l'éducation des enfants, la fourniture de soins aux personnes vulnérables, le soutien matériel et affectif apporté à ses membres, et qui, de

Distr. GENERALE

A/48/PV.71

16 décembre 1993

FRANCAIS

façon générale, sert de pilier à des communautés tout entières. De plus, la famille joue un rôle économique majeur par sa contribution au développement d'une population productive. D'ailleurs, on dit que si l'on veut des gens meilleurs pour bâtir un meilleur monde, il faut commencer par le lieu où l'être se forme : la famille.

A cette étape critique de l'histoire, l'institution familiale est sans cesse sous pression. Alors que l'économie recule, le chômage relève sa tête hideuse, privant les chefs de famille des ressources nécessaires pour préserver la santé et le confort des leurs. Pis encore, avec le changement des valeurs, on assiste à un déclin moral, qui entraîne dans son sillage des maux tels que crimes, stupéfiants, maladie et violence. Il est par conséquent à la fois urgent et nécessaire de mettre fin à cet accroissement des problèmes sociaux. C'est pourquoi les gouvernements seraient bien inspirés d'élaborer des politiques appropriées grâce auxquelles les familles pourraient s'adapter aux exigences du changement et demeurer ainsi le fondement de notre civilisation.

Depuis la proclamation de l'Année, nous avons assisté au lancement d'un processus préparatoire intense, coordonné et efficace, qui a donné lieu à une série d'importantes activités promotionnelles à l'échelle mondiale. Le rapport du Secrétaire général (A/48/293) sur la question souligne que les progrès réalisés à ce jour augurent bien de la réussite de la célébration de l'Année. Je tiens à réaffirmer la reconnaissance de l'Assemblée au Secrétaire général, déjà exprimée dans la résolution 47/237, pour sa contribution à la cause de la famille, malgré les nombreuses difficultés liées à cette question et les contraintes financières de l'Organisation des Nations Unies.

Le processus préparatoire a permis d'orienter les activités de l'Année en faveur de la promotion des droits de l'homme au bénéfice de la famille. Un effort cohérent a été déployé pour faire porter l'attention sur les activités menées aux niveaux national ou local et les appuyer par tous les moyens possibles. Une série de quatre réunions préparatoires régionales pour l'Année a mobilisé un large soutien en faveur de programmes nationaux et abouti à un consensus mondial concernant le rôle important joué par la famille. Ces réunions ont confirmé que la plupart des questions qui préoccupent les familles, et, par extension, les gouvernements nationaux, sont en fait universelles. La communauté internationale doit donc se rassembler autour d'un objectif commun afin de renforcer la base sur laquelle elle repose : la famille humaine.

Je tiens à rendre hommage aux nombreux partenaires de l'Année internationale de la famille, à tous les niveaux — gouvernements, organisations non gouvernementales et particuliers — qui ont contribué à la promotion des principes et objectifs de l'Année. Il convient de remercier plus

particulièrement les organismes et institutions pertinents des Nations Unies chargés de l'exécution des nombreux programmes et politiques destinés à accroître le bien-être de la famille.

Alors que nous sommes réunis aujourd'hui pour célébrer cette année très spéciale, rappelons-nous qu'en faisant progresser le concept de la famille en tant que la plus petite des démocraties au coeur de la société, nous contribuerons à l'édification d'un monde où la paix et le développement pourront s'épanouir. Aussi devons-nous nous efforcer de faire en sorte que l'institution de la famille non seulement survive, mais soit aussi sensiblement renforcée.

J'ai maintenant le plaisir d'inviter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Secrétaire général (*interprétation de l'anglais*) : La famille est l'unité la plus ancienne et la plus fondamentale de l'organisation humaine. C'est le lien entre les générations. Elle aide à recevoir et à transmettre la culture. Elle soutient les défavorisés. Elle subvient aux besoins des nécessiteux. Les familles nous façonnent et nous nourrissent. Nous comptons sur leur esprit de corps, leur solidarité, leur soutien.

C'est avec grand plaisir que je me joins aujourd'hui à vous pour lancer l'Année internationale de la famille, 1994. Par cette proclamation, la communauté internationale prend un engagement important et significatif. Pour la première fois, les Nations Unies rendent hommage aux besoins spéciaux et à l'importance de la famille. Par cette initiative, nous montrons notre volonté de préserver l'intégrité de la famille; nous montrons notre détermination à renforcer la capacité des familles à bien se développer dans le monde moderne.

L'Année internationale de la famille célèbre la contribution de la famille à tous les aspects de la vie humaine. Ce faisant, elle nous rappelle également que, partout, les familles livrent un combat pour faire face aux effets du changement.

Il faut des mesures pour appuyer la famille. Il faut davantage sensibiliser le monde aux besoins des familles. Nous devons dès maintenant commencer à encourager une plus grande compréhension des problèmes auxquels doit faire face la famille.

Il n'y a aucune définition absolue de la famille. Il n'y a aucun modèle. La diversité de la société se reflète pleinement dans la diversité de nos familles. Nous célébrons la famille sous toutes ses formes culturelles et sociales. Nous nous attachons à stimuler sa vitalité — une vitalité qui

découle du sens d'appartenance à la communauté, que la famille favorise.

En soulignant l'importance de la famille, cependant, nous n'enlevons rien à la priorité accordée aux droits individuels. L'appui accordé à la famille ne doit pas être au détriment des droits de l'homme de chaque individu. L'appui à la famille ne doit pas être un remplacement de ces droits ou une façon de les contourner.

En effet, l'attention que nous portons au rôle de la famille doit aussi tenir compte des nombreuses responsabilités des familles. Les enfants ont le droit d'être nourris et protégés au sein de la famille. Les femmes ont le droit d'être respectées au sein de la famille, comme celui de pouvoir, par leurs talents, contribuer aux besoins de la société. Les personnes handicapées ont le droit à l'accès aux outils nécessaires pour réaliser leur potentiel.

J'espère que cette Année nous donnera l'occasion de prendre des mesures concrètes au nom de la famille. Nous devons nous assurer qu'elle sera une initiative positive pour la dignité humaine et les droits de l'homme.

Compte tenu des changements et de la confusion que l'on note dans le monde moderne, les familles restent une source de stabilité et de promesses. Les familles peuvent aider à surmonter les divisions ethniques et politiques. Elles peuvent accroître le potentiel économique. Elles peuvent favoriser le bien-être social et la responsabilité sociale.

D'un point de vue politique, en forgeant des liens entre les communautés, les familles favorisent la tolérance. En établissant des liens plus étroits entre les peuples, les familles approfondissent la compréhension dans toute la société.

Sur le plan économique, en permettant de mettre en commun un plus grand nombre de ressources financières et humaines, les familles favorisent le progrès économique. Par la coopération économique, les familles arrivent à faire ensemble ce que ses membres ne peuvent faire seuls.

Sur le plan social, en s'occupant des membres de la famille, et en leur enseignant des comportements sociaux positifs, les familles favorisent un plus grand bien-être social.

Sous tous ces angles, les familles offrent des ressources d'une grande force et d'un potentiel pratiquement illimité. Elles sont une force en faveur du progrès, un contrepoids à l'aliénation et une protection contre le déclin et le désordre.

Malgré ces forces, les familles, partout, sont soumises à diverses pressions. Dans certains pays, l'ampleur du

phénomène de l'éclatement de la famille suscite une véritable inquiétude. Dans d'autres pays, les pressions négatives exercées sur les familles ont affaibli leur capacité de cohésion. Les mécanismes de support de la famille ont été sérieusement affectés.

La guerre et les conflits politiques sont aujourd'hui choses courantes, et elles exigent un lourd tribut. La séparation et la disparition menacent physiquement la cohésion familiale. Les traumatismes et les déplacements causent une détresse morale dévastatrice.

Sur le plan économique, le développement sauvage interfère avec les modèles traditionnels de la vie familiale. Les stratégies industrielles sont souvent mises de l'avant sans tenir vraiment compte de leur impact sur la famille. L'incapacité de certaines familles de gagner leur vie affaiblit la cohésion familiale et sape le respect de soi.

Au plan social, une urbanisation trop rapide interfère avec les relations familiales et les systèmes sociaux fondés sur la famille. Ailleurs, la crainte de la criminalité et un climat généralisé de violence rendent impossible toute vie de famille normale.

Malheureusement, les politiques et les actions des gouvernements et des organisations internationales aggravent les tensions que les familles subissent déjà. Des programmes sont souvent lancés sans qu'il soit suffisamment tenu compte de la façon dont ils affecteront la capacité ou l'intégrité des familles. Les services de bien-être social incorporent parfois des mesures pour décourager l'exercice de la responsabilité familiale. Les familles ont quelquefois à faire des choix injustes entre la cohésion familiale et les services nécessaires.

Sur le plan économique, les politiques fiscales dans de nombreux pays encouragent en réalité les gens à vivre séparés plutôt qu'ensemble. On ne fait que peu d'efforts pour intégrer les familles aux stratégies de développement, et les entreprises familiales sont rarement considérées dans le contexte d'initiatives de développement économique.

(L'orateur poursuit en français)

Nous devons avoir ensemble à coeur de penser la famille en termes radicalement nouveaux. Mieux reconnaître le rôle que la cellule familiale joue dans l'évolution de la société contemporaine, consacrer les fonctions de la famille, valoriser son rôle, oeuvrer pour son épanouissement, telles sont les tâches qui nous incombent.

Car non seulement la famille est la structure de base de la vie sociale, mais elle est de plus au centre du processus de développement dont nous avons la charge.

Concevoir l'avenir de la planète, c'est aussi en quelque sorte imaginer le devenir de la structure familiale.

Dans la perspective du développement, si nous cherchons à penser de nouveaux liens de solidarité, là encore la cellule familiale peut nous servir de modèle et d'inspiration.

A travers les habitudes familiales, nous avons les moyens de redéfinir la qualité de la vie, de modifier nos habitudes de consommation, de poursuivre notre action en vue d'un développement économique viable et durable.

Mais la famille n'a pas seulement dans le monde d'aujourd'hui des fonctions économiques, elle a aussi d'importantes fonctions sociales. En particulier, le cadre familial doit permettre d'assurer la pleine égalité des femmes. A cet égard, je demande aux gouvernements et à tous les intéressés de tout faire pour augmenter les chances offertes aux femmes, et cela dans le véritable esprit qui anime l'Année de la famille.

Oui, cette Année internationale qui s'ouvre constitue une occasion unique de mobiliser tous nos efforts pour mettre en lumière l'importance de la famille.

Puisse cette prise de conscience encourager les gouvernements à prendre des mesures propres à assurer le bien-être des familles!

Que l'image de la famille nous serve d'exemple pour comprendre que nous sommes tous, nous-mêmes, au sein de la communauté internationale, les membres de la famille des nations, les membres de la grande famille humaine. C'est-à-dire d'une organisation qui sait affronter les difficultés du moment, qui sait transcender les clivages apparents, qui sait surmonter les antagonismes parce qu'elle est conduite par une force qui domine tout : la force de l'amour, qui est en dernière analyse la raison d'être de la famille.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole à la Secrétaire à la santé et aux services humanitaires des Etats-Unis d'Amérique, qui va parler au nom du pays hôte.

Mme Shalala (Etats-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) :

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, Messieurs les délégués, chers invités et membres des organisations non gouvernementales, c'est pour moi un grand honneur de prendre la parole en tant que représentante du pays hôte. Comme toujours, les Etats-Unis considèrent que c'est un privilège d'accueillir les représentants de toutes les parties du monde, ici, à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je salue l'ONU, qui a proclamé l'année 1994 Année internationale de la famille.

Nous sommes venus ici aujourd'hui parce que nous reconnaissons une vérité fondamentale : la famille sous toutes ses formes est la pierre angulaire de notre communauté mondiale.

Ceux d'entre nous qui vivent sur ce continent recouvrent maintenant beaucoup de choses sur la famille et la communauté qui trouvent leur origine dans la culture américaine autochtone. Dans cette culture, le concept de la famille comprend la famille immédiate, la famille élargie, la communauté et même le monde naturel. Chaque nouveau-né est présenté à la communauté et on lui donne un nom. A ce moment-là, on annonce et on décrit la relation du nouveau-né avec la famille et les membres de la communauté. Ces liens soudent les familles ensemble et ils sont éternels. Cette tradition nous enrichit tous.

Il existe de nombreuses autres traditions familiales dans le monde. Aujourd'hui, nous voyons différents types de familles chaleureuses, responsables. Certaines familles ont deux parents au foyer; certaines n'ont qu'un seul parent; certaines ont un grand-parent à leur tête ou un parent éloigné. Et alors que notre population vieillit, nous voyons de plus en plus de personnes âgées dans les foyers.

Mais toutes les familles fortes ont certains points communs. Elles sont toutes fondées sur l'amour et l'engagement. Toutes élèvent et éduquent les enfants. Toutes enseignent le respect d'autrui et de soi-même. Et toutes elles préservent les riches traditions culturelles du passé et les transmettent, tout en enseignant l'espoir en l'avenir.

Cependant, si nous voulons donner aux familles de demain un avenir digne de leurs rêves, nous devons relever des défis difficiles aujourd'hui. Maintenant, nous sommes confrontés à une menace mortelle qui a fait beaucoup de victimes sur tous les continents, dans chaque coin de cette terre.

Cette menace, bien sûr, c'est le sida. Le sida détruit des familles. Il fait des milliers d'orphelins et il se développe de façon dramatique parmi les enfants et les adolescents dans le monde entier.

Sur la base d'estimations prudentes, l'Organisation mondiale de la santé prévoit qu'en l'an 2000, un nombre total de 30 à 40 millions de personnes auront été infectées par le VIH depuis le début de la pandémie. Cela signifie qu'à la fin des années 90, un million et demi d'adultes mourront du sida chaque année, et la majorité d'entre eux dans des pays en développement.

L'administration Clinton est décidée à adopter une approche mondiale du sida. Nous avons rencontré des activistes de la lutte contre le sida. Nous avons augmenté les financements pour la recherche et le traitement du sida. Et nous considérons le sida non pas comme un problème moral, mais comme une maladie mortelle qui frappe sans discrimination, quels que soient la race, le sexe, l'âge, les préférences sexuelles ou le style de vie, et indépendamment de l'endroit où l'on vit dans ce monde.

Notre pays réfléchit également à l'échelle mondiale à la question de la santé associée à celle de la descendance. Nous croyons que les familles doivent avoir la liberté de choisir le nombre d'enfants qu'elles souhaitent avoir et quand elles souhaitent les avoir. Et nous croyons que les femmes, aux Etats-Unis, doivent avoir le droit de disposer de leur propre corps.

De nombreuses familles n'ont pas accès aux soins de santé en matière de maternité. Dans les pays en développement, cela entraîne des risques graves, tels que des mères en mauvaise santé, des enfants affamés et des familles appauvries.

Le Président Clinton prouve notre engagement en ce qui concerne l'accès à la planification familiale. Nous avons rétabli le financement de la Fédération internationale pour la planification familiale. En même temps, nous sommes engagés fermement à l'égard du Fonds des Nations Unies pour la population.

Nous devons également prendre soin des nombreux enfants qui sont orphelins à cause de la guerre, de la maladie ou de la pauvreté. Dans le monde entier, des jeunes grandissent sans l'aide d'un parent, sans l'encouragement dont ils ont besoin pour se développer et sans avoir le sentiment irremplaçable de faire partie d'une famille. Nous devons assurer leur avenir et utiliser le leadership remarquable des organisations non gouvernementales pour venir en aide aux personnes qui sont dans le besoin.

Un autre défi que nous devons relever est celui qui consiste à donner à nos familles une plus grande sécurité économique. Le Président Clinton s'est engagé à créer des emplois aux Etats-Unis et à oeuvrer avec les autres pays pour stimuler la prospérité mondiale. Nous savons qu'une amélioration de l'économie mondiale signifie la création d'emplois; cela signifie également la possibilité de se loger; cela signifie la possibilité de se nourrir; cela signifie la possibilité de s'instruire; cela signifie la nécessité de faire face à l'évolution démographique et de nous engager dans la voie de la paix.

Si nous voulons créer un avenir digne de nos enfants, nous devons tous nous considérer comme des citoyens du

monde; nos décisions doivent être prises dans le contexte d'une vision mondiale; nous devons ressentir une responsabilité personnelle pour tous les peuples et tous les pays avec lesquels nous partageons cette belle et fragile planète.

Nous avons l'avantage ici, aux Etats-Unis, de bénéficier d'une très grande diversité. Des familles et des enfants de tous les pays du monde continuent de trouver refuge et possibilités sur nos rivages. La vie américaine et la tradition de la famille sont aujourd'hui constituées de nombreuses cultures.

Je tiens à préciser que nous attachons la même valeur à toutes les familles. Toutes nos initiatives ont pour but d'aider les familles, de la vaccination de tous les enfants d'âge préscolaire au grand effort contre la violence; des soins sanitaires accordés à chaque Américain aux initiatives permettant aux familles pauvres d'intégrer le marché du travail; de l'appui aux programmes permettant aux familles de rester unies aux nouvelles lois assurant la sécurité d'emploi des travailleurs qui doivent s'occuper de membres de leur famille qui sont malades.

Je sais que beaucoup d'entre vous devez faire face à des problèmes similaires dans votre pays. Nous devons agir ensemble pour trouver des solutions communes à des problèmes communs, pour faire en sorte que toutes les familles de tous les pays jouissent de la liberté, de la santé, de la sécurité et de la possibilité de se développer.

Au cours des deux prochaines années, l'ONU organisera trois conférences internationales importantes : sur le développement social, sur les besoins des femmes, et sur la population et le développement. Ces conférences traiteront de problèmes qui auront une incidence profonde sur toutes nos familles au cours des années à venir. L'Année internationale de la famille devrait nous rappeler constamment, alors que nous accomplissons notre tâche, que nous devons songer aux besoins des familles, non seulement cette année mais aussi dans l'avenir.

Hier, à Washington, le Président Clinton a proclamé 1994 Année internationale de la famille. A cette occasion, il a déclaré :

“En honorant les familles, nous reconnaissons le rôle crucial qu'elles jouent dans le développement du caractère de nos communautés collectives — à l'échelon local, national et mondial. Les traditions et les enseignements uniques de chaque famille se fondent pour édifier les bases mêmes sur lesquelles nous, en tant que famille internationale, avons crû et continuerons de croître.”

Pour revenir maintenant à la tradition des Américains autochtones, les Indiens Lakota offrent une bénédiction qui traduit une relation très forte. Trois mots simples suffisent : "Toute ma parenté". Aujourd'hui, au nom du peuple des Etats-Unis d'Amérique, je vous dis, à vous et à vos citoyens : vous êtes tous ma parenté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au Président-directeur général de l'Office national de la famille et de la population de la Tunisie et Président du Comité d'organisation pour les pays d'Afrique et d'Asie occidentale de la Réunion préparatoire pour l'Année internationale de la famille, qui s'est tenue en Tunisie.

M. Boukhris (Tunisie) (*interprétation de l'arabe*) :

Compte tenu de la place de choix que réserve la République tunisienne à la famille et à sa promotion; vu sa longue et riche expérience dans le domaine de la politique familiale, ses structures et ses institutions qui se sont développées au cours de ces dernières années aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif, matérialisant ainsi un des objectifs de l'ère nouvelle; considérant l'attention particulière et le suivi quotidien que réservent le Président de la République de la Tunisie, S. E. M. Zine El Abidine Ben Ali, et les dirigeants politiques du pays pour les programmes culturels, économiques et sociaux en faveur de la famille, programmes qui ont permis la réalisation de multiples performances; compte tenu de la place qu'occupe la Tunisie du 7 novembre en Afrique et dans le monde arabe en tant que point de rencontre de deux civilisations; en préparation à l'Année internationale de la famille et à l'invitation du Gouvernement tunisien, l'Organisation des Nations Unies a organisé, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Réunion préparatoire à l'Année internationale de la famille pour les pays d'Afrique et d'Asie occidentale qui s'est tenue à Tunis, en Tunisie, du 29 mars au 2 avril 1993. Des représentants de 30 Etats membres de la CEA et de sept Etats membres de la CESAO ont participé à cette Réunion. Des observateurs d'autres Etats, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres institutions compétentes ont également assisté à la Réunion, de même que des représentants du Secrétariat général de l'ONU et de certains de ses organes.

Lors de la séance d'ouverture, le Premier Ministre tunisien a déclaré que la Réunion permettrait d'échanger des idées, d'évaluer les réalisations et de concevoir les perspectives, et que l'Année internationale constituerait une occasion de se pencher sur les problèmes que rencontrent les familles au niveau national et de renforcer les fondements de la société. Le code tunisien de la famille, a déclaré le Premier Ministre, s'efforce de concilier les aspects traditionnels et les aspects progressistes.

Le Secrétaire général de l'ONU, dans un message adressé aux participants et lu en son nom, a recommandé l'adoption de mesures efficaces qui permettraient de résoudre les problèmes particulièrement difficiles des familles migrantes et réfugiées et des autres familles ayant des besoins spéciaux, et il s'est proclamé solidaire avec ceux qui sont fermement décidés à prendre des mesures en faveur des familles du monde entier.

D'autre part, la Réunion a procédé, à sa première séance, à l'élection de son bureau qui a été présidé par Mme Nebiha Gueddana, de la Tunisie, secondée par trois Vice-Présidents, de l'Egypte, du Swaziland et de la Guinée, et par deux Rapporteurs, du Liban et du Cameroun. La Réunion a aussi adopté l'ordre du jour et le projet d'organisation des travaux. L'ordre du jour comportait, à son point 5, l'étude de la situation des familles en Afrique et en Asie occidentale; quant au point 6, il a été consacré aux préparatifs nationaux et régionaux pour l'Année internationale de la famille et le point 7 aux conclusions et recommandations quant aux préparatifs nationaux et régionaux pour la célébration de l'Année internationale de la famille et son suivi.

La Réunion a adopté, à sa 7e séance, le rapport de ses travaux et la Déclaration de Tunis. Au cours de la même séance, une déclaration au nom des organisations non gouvernementales participant à la Réunion a été prononcée.

La Déclaration de Tunis constate avec une grande satisfaction que la Tunisie et son Président mènent, en faveur des femmes et de la famille, une politique tournée vers l'avenir, et réaffirme son appui à la proclamation, par l'ONU, de l'année 1994 comme Année internationale de la famille, exprimant l'espoir qu'elle offrira la possibilité d'appliquer des programmes visant à assurer aux familles du monde entier cohésion, solidarité, justice, prospérité, bien-être et paix.

La Déclaration souligne également que la famille doit recevoir une attention particulière et jouir d'une protection et d'une assistance maximales pour pouvoir s'acquitter pleinement de ses responsabilités, conformément aux objectifs de la Charte des Nations Unies, de la Charte des Etats africains et de la Ligue des Etats arabes relatifs aux droits de l'homme, au progrès, au développement et à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes.

La Déclaration de Tunis met en relief la nécessité d'assurer la mise en oeuvre et le respect de divers principes fondamentaux, dont le respect des droits et libertés de l'individu, le rejet de toutes les formes de violence, d'intolérance et de fanatisme religieux et la collaboration positive sincère entre les peuples et les nations. Elle invite également les gouvernements à accorder une attention spéciale aux

familles rurales des pays en développement, aux familles migrantes, aux familles pauvres et vulnérables, à l'éducation des enfants et aux responsabilités des parents. De plus, elle demande aux décideurs politiques d'élaborer une législation adéquate en faveur de la famille et de l'égalité des femmes, et à la communauté internationale de condamner l'injustice et toutes les formes d'agression, de répression, de violence et de discrimination. Elle demande à tous les pays du monde d'élaborer des stratégies et des politiques de promotion de la famille et de les soumettre à la communauté internationale au cours de l'Année internationale de la famille.

J'aimerais maintenant traiter des conclusions et des recommandations de la Réunion. Après avoir examiné le rôle de la famille dans les deux régions, et compte tenu des activités nationales et régionales pour la préparation de l'Année internationale de la famille, les participants à la Réunion préparatoire des Nations Unies pour l'Afrique et l'Asie occidentale en vue de l'Année internationale ont adopté un certain nombre de conclusions et recommandations au sujet des politiques de la famille et de l'Année internationale de la famille, en vue de leur examen par les gouvernements des pays de ces régions et par les organisations concernées.

Ces conclusions et recommandations portent sur les thèmes suivants : les politiques de la famille, les fonctions économiques de la famille, la sécurité économique et sociale, le comportement démographique, les services publics, la formation du personnel assurant des services aux familles, la promotion des droits de l'homme, la stratégie culturelle à l'appui des familles, la protection et l'épanouissement des enfants, la promotion des femmes, la protection et la promotion des membres de famille vulnérables et défavorisés, les familles réfugiées et migrantes, le code de la famille, la recherche sur les questions liées à la famille, l'administration appropriée des programmes relatifs à la famille, les politiques visant à prévenir les conflits, et la préparation et célébration de l'Année internationale de la famille et son suivi. De plus amples détails sur chacune des 43 recommandations figurent dans le rapport général de la Réunion.

Je vais maintenant aborder la question de la situation des familles en Afrique et en Asie occidentale. Le document intitulé "Impact des changements socio-économiques sur la famille africaine" comporte une description des programmes, des fonctions et des rôles de la famille africaine traditionnelle, comprend une analyse des conséquences de la crise économique africaine des années 80, définit des programmes d'ajustement structurel et traite de l'impact des changements socio-politiques sur la famille.

Le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a présenté une

étude récente intitulée "L'impact des changements socio-économiques sur la famille arabe". Cette étude est axée sur l'éducation et l'emploi des femmes arabes, considérés comme des facteurs décisifs dans l'évolution de la famille arabe. L'étude donne, en outre, un aperçu général du processus de transition de la société arabe, qui passe du traditionalisme au modernisme. Elle décrit la situation de la famille dans les pays de la région exportant de la main-d'oeuvre, analyse l'évolution des fonctions familiales et tire des conclusions en matière de politique générale.

D'autres documents de base traitent de la situation de la famille dans les pays anglophones d'Afrique de l'Ouest et les pays francophones d'Afrique de l'Ouest et du centre; les pays d'Afrique orientale et australe, d'Afrique du Nord et d'Asie occidentale. La plupart des interventions des participants ont porté sur les sujets suivants : le rôle de la famille; les changements survenus dans les formes, les structures et les fonctions familiales; le mariage, la polygamie et les efforts de certains pays pour la limiter; l'importance des questions se rapportant aux femmes et leur impact sur la famille; l'émancipation et les contributions des femmes; l'élaboration de politiques familiales dans les contextes social, économique et culturel; la nécessité d'améliorer les services de santé et les systèmes éducatifs; la participation de la femme au développement et la protection des enfants; la protection de la famille en tant que devoir incombant à l'Etat, garanti par la Constitution et la législation du pays; les codes du statut personnel, leur révision et l'application des règles prescrites; les problèmes sociaux contemporains qui se posent aux familles en Afrique et en Asie occidentale, tels que le chômage, le manque d'instruction et la délinquance; l'accord des participants sur l'objectif principal des politiques familiales à savoir la protection de la famille en tant qu'unité sociale — et la nécessité de la mettre en mesure de s'acquitter de ses fonctions essentielles : mettre des enfants au monde et les instruire; la garantie pour tous d'un accès aux soins de santé d'ici à l'an 2000; la sécurité alimentaire; la mise en place de programmes globaux d'immunisation et de prévention; la promotion de l'emploi; la protection des personnes handicapées et vulnérables; la création d'une cohésion sociale parmi la population; l'amélioration des conditions de logement; la protection de l'environnement; et la réglementation de la migration vers les villes; l'étroite corrélation entre les questions de la famille et celles de la population, et l'importance de la composante démographique dans les politiques familiales, surtout que la majorité des pays de la région souffrent d'un taux élevé d'accroissement démographique; la nécessité de mettre au point des programmes de planification familiale et de fournir des moyens de contraception; la nécessité d'améliorer les conditions socio-économiques de la famille; l'incidence dévastatrice sur la famille des guerres civiles et des catastrophes naturelles; le problème des réfugiés et la dispersion des membres d'une

même famille; et les effets néfastes des actes de terrorisme commis au nom de conceptions religieuses traditionalistes.

Le point 6 de l'ordre du jour — préparatifs nationaux et régionaux pour l'Année internationale de la famille — a été présenté par le Coordonnateur des Nations Unies de l'Année internationale de la famille, qui a cité les principales mesures requises pour préparer la célébration de l'Année. Ces mesures qui sont indispensables à son succès, sont les suivantes : l'organisation d'une campagne de promotion pour la prise de conscience, par les autorités, les organisations et le public, des principes et objectifs de l'Année internationale de la famille; l'adoption d'une législation familiale conforme aux déclarations et conventions internationales; et la promulgation et la consolidation de politiques nationales de la famille.

Le Coordonnateur a également souligné l'importance de l'information et de l'échange d'expériences en ce qui concerne les préparatifs de la célébration de l'Année internationale et les mesures de célébration prévues. Les participants se sont félicités de la proclamation de l'Année, qu'ils estiment être une excellente occasion pour développer une prise de conscience publique des questions familiales. La Réunion a été informée des arrangements institutionnels — tant ceux qui ont été réalisés que ceux qui sont en voie de l'être — pour la préparation et la célébration de l'Année. De nombreux participants ont approuvé la constitution de comités nationaux de coordination en tant que première étape des préparatifs de la célébration. Dans la plupart des pays, ces comités sont présidés ou patronnés par d'importantes personnalités politiques et sont formés de représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales.

La participation active d'organisations non gouvernementales et la nécessité de faire entrer dans les comités de coordination toutes les catégories de la société ont été soulignées.

Plusieurs représentants ont souligné l'adoption de programmes d'action nationaux en faveur de la famille, la femme et l'enfant, et ce dans le cadre de l'Année internationale de la famille.

Certains d'entre eux ont précisé que l'Année ne devrait pas être une fin en soi mais devrait déboucher sur un processus à long terme en faveur de la famille.

Durant la séance de clôture, le Coordonnateur de l'Année a remis à un certain nombre de responsables nationaux et mécanismes de coordination en Afrique et en Asie occidentale des attestations spéciales en reconnaissance de leur précieuse contribution à la préparation de l'Année.

Les participants ont remercié le Gouvernement tunisien d'avoir généreusement accueilli cette Réunion.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Louis Galea, Ministre des affaires intérieures et du développement social de Malte, Président de la Réunion préparatoire de l'Europe et de l'Amérique du Nord pour l'Année internationale de la famille, tenue à Malte.

M. Galea (Malte) (*interprétation de l'anglais*) :

L'humanité éprouve un certain malaise sur cette petite planète lorsqu'elle entreprend avec inquiétude une auto-analyse, car elle a beaucoup à réfléchir en ce qui concerne la paix, la justice sociale et la gestion de l'environnement. L'Année internationale de la famille a permis, en procédant à cette auto-analyse, d'y inclure le mécanisme grâce auquel l'humanité se reproduit et crée son avenir, c'est-à-dire la famille.

J'ai l'honneur de vous faire rapport au nom de la Réunion préparatoire de l'Europe et de l'Amérique du Nord pour l'Année internationale de la famille 1994 qui a eu lieu en avril de cette année. Cette Réunion a été organisée dans notre capitale, La Valette, un choix sans doute approprié si l'on considère les initiatives internationales prises par Malte dans le passé pour promouvoir les droits des générations futures. Dans le cadre des propres préparatifs de Malte pour 1994, nous avons également accueilli et coorganisé le Forum mondial des organisations non gouvernementales pour lancer l'Année internationale de la famille : ce forum s'est réuni avec succès la semaine dernière. Ces deux Réunions, organisées avec l'entière coopération du Bureau de l'Organisation des Nations Unies à Vienne sous la direction du Coordonnateur de l'Année internationale de la famille, M. Henryk J. Sokalski, ont servi à renouveler l'engagement qu'a pris mon gouvernement de participer activement aux activités politiques, sociales et économiques internationales qui exercent une influence sur le destin des générations futures, des familles futures.

La famille a toujours été un sujet intensément débattu, aussi bien dans les cercles intellectuels et politiques qu'aux niveaux local et international. D'une certaine manière, le niveau émotif avec lequel la famille est examinée fait ressortir l'importance de la famille et la considération particulière qui lui est accordée dans tous les cercles où sont menés ces débats. La famille est l'unité la plus petite responsable de façonner la société de demain. Si nous envisageons un monde de paix, de justice et de solidarité, nous devons alors tout faire pour que les familles d'aujourd'hui aient la possibilité de développer ces valeurs, qui sont partagées par tous au sein de la communauté internationale. Le débat sur ce qui constitue une famille reste stérile si nous ne veillons pas à ce que la violence, la pauvreté, l'inégalité,

l'exploitation et l'oppression ne constituent pas le fondement de nos familles. Faute de quoi, nous façonnerons un avenir qui sera le miroir de tout ce qui est négatif dans la société d'aujourd'hui.

Je crois que les remarques que le Secrétaire général nous a fait partager ce matin ont une grande importance, car elles sont la preuve du consensus général qui se dégage, à savoir que toute tentative de déterminer un avenir meilleur pour la communauté internationale doit commencer par les problèmes immédiats des familles d'aujourd'hui.

C'est là ma conviction et c'est la base de la politique familiale de mon pays. Nous ne sommes pas engagés dans une sorte de manœuvre sociale. Toutefois, nous faisons tout pour que l'Etat joue un rôle actif dans l'élimination de toutes les forces négatives qui exercent une influence sur cette cellule de base de notre démocratie, tout en appuyant toutes les forces positives qui favorisent la famille. Nous sommes, pour ainsi dire, impliqués dans les affaires de la famille, en plein partenariat avec les familles elles-mêmes et en plein partenariat avec le secteur non gouvernemental, dont l'importance a été justement soulignée ce matin par Mme Donna Shalala, Secrétaire à la santé et aux services humanitaires des Etats-Unis.

La Déclaration de La Valette publiée en avril par la Réunion préparatoire de l'Europe et de l'Amérique du Nord représente un engagement dans le sens de l'aide apportée à la famille. Au niveau de la politique sociale, cet engagement comprend la promotion de politiques qui améliorent la vie des familles et de leurs membres; l'examen des politiques économiques et sociales dans une perspective familiale d'ensemble; et le partage d'informations et d'autres ressources aux niveaux régional et international.

En ce qui concerne le travail à l'intérieur et à l'extérieur du foyer, cet engagement régional vise à humaniser les conditions de travail, selon les besoins de la famille, et à appuyer le partage égal des fonctions familiales.

En ce qui concerne l'appui direct donné aux différents types de familles par l'Etat et les organisations non gouvernementales, cet engagement vise à veiller à ce qu'il y ait éducation et information à propos des fonctions parentales; octroyer des services d'appui à toutes les familles et aux individus responsables de l'éducation des enfants; répondre à l'évolution des besoins des familles tout au long de leur cycle de vie; accorder une attention particulière aux familles qui ont des besoins spéciaux; et éliminer toutes les formes de violence et de brutalité au sein des familles.

Comme vous pouvez le constater, les gouvernements de notre région se sont préoccupés à cette Réunion importante de s'assurer que les politiques familiales puissent permettre

aux parents d'acquérir certaines compétences touchant à l'ensemble du problème, soient marquées par la compassion et répondent à certains besoins spéciaux. Cela crée les bases pour une action nationale, régionale et internationale. La Déclaration de La Valette invite l'Organisation des Nations Unies et diverses organisations intergouvernementales à favoriser et à appuyer la coopération régionale relative aux questions familiales. Elle invite les décideurs politiques à intégrer les objectifs de l'Année internationale de la famille dans leur travail. Et elle invite les Etats Membres à appuyer dans l'avenir les événements internationaux de cette nature ayant un lien direct avec la famille. Dans la Déclaration de La Valette, les gouvernements sont priés de ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention sur les droits de l'enfant, et d'appliquer les mesures envisagées dans ces instruments.

Lorsque nous, en tant que gouvernements ou en tant qu'individus, examinons le bien-être social et la responsabilité individuelle, les systèmes d'éducation, les systèmes fiscaux, le respect de la loi et le maintien de l'ordre, ou le crime et le châtement, nous en venons inévitablement aux questions de fond sur le présent et l'avenir de la famille. Et pour répondre à ces questions, nous devons nous poser des questions plus fondamentales encore sur la nature même de l'expérience humaine.

Au cours de la Réunion préparatoire de Malte, nous avons constaté qu'il y avait différents processus qui rendent les familles différentes et parfois plus vulnérables : il s'agit de l'apparition de toutes sortes de problèmes liés aux familles et d'une nouvelle prise de conscience de ces problèmes. Beaucoup de ces problèmes eux-mêmes, et de nombreux débats sur la façon dont l'Etat ou d'autres acteurs sociaux devraient les aborder, sont apparentés à trois polarisations de l'expérience humaine, qui sont plongées dans les systèmes de structures sociales et culturelles, de droit et de valeurs.

La polarité homme-femme est reflétée dans de nombreuses questions telles que la nature du pacte entre eux; la mesure dans laquelle la différence entre les rôles s'impose; les droits de succession; la violence familiale; et le rôle qui revient au père ou à la mère dans l'éducation de l'enfant. Ce dernier problème est un problème de politique sociale qui touche, par exemple, aux politiques des congés des parents et des congés familiaux.

La polarité adulte-enfant est reflétée dans les droits juridico-sociaux de chaque partie, à la fois dans des circonstances normales et dans des cas spéciaux, tels que l'adoption, la dissolution de la famille et la violence familiale, une question dans laquelle les Etats, et même l'Organisation des Nations Unies, ont commencé à intervenir récemment.

La polarité des libertés individuelles par opposition à une famille très unie entraîne des positions idéologiques et certaines hypothèses à propos de cette polarité, qui ont une énorme influence sur la politique sociale à l'égard du mariage, des nouvelles formes de famille, de l'impôt, du bien-être social, des politiques en matière de sécurité sociale et d'avantages sociaux, des soins aux personnes âgées, etc. Dans certains pays de la région, le mariage est devenu un moyen de garantir le bonheur des parties contractantes. Peut-être cette polarité est-elle une expression de cette éternelle dichotomie du "moi" par rapport à "autrui", dans laquelle je n'entrerai pas sinon pour noter que la formation de relations entre le "moi" et le premier "autre moi" est habituellement déterminée dans le cadre de la famille.

Il est inévitable que nous fondions la position de nos pays respectifs sur ces trois polarités pendant l'Année internationale de la famille à venir, car l'humanité se reproduit en même temps qu'elle reproduit son propre avenir grâce à la famille, et il serait irresponsable de ne pas se demander où nous allons, où nous voulons aller et ce que nous voulons être à l'avenir.

Pendant la Réunion à Malte, nous avons réfléchi à la mesure dans laquelle notre région — l'Europe et l'Amérique du Nord — se trouve à des points différents dans cet équilibre entre chacune de ces polarités comparé à d'autres régions. Mais cet équilibre change dans toutes les régions du monde et la recherche d'un nouvel équilibre se poursuit, avec une influence interrégionale grâce aux communications et aux mouvements de population comme les migrations, le tourisme et les réfugiés. Que cela nous plaise ou non, que nous en soyons dignes ou non, les habitudes et les convictions de notre région à propos de toutes ces polarités font souvent de nous des leaders — et fréquemment des boucs émissaires — pour les journalistes, les politiciens et les téléspectateurs dans d'autres régions du monde. Et, que nous envisagions des voies nouvelles ou que nous cherchions respectueusement à apprendre d'autres régions, nous avons de lourdes responsabilités en ce qui concerne l'avenir du monde.

Il est intéressant et important de voir que dans chacune de ces polarités — homme-femme, enfant-adulte et individu-famille — l'harmonie est réalisée, non par des extrêmes mais par un équilibre entre pôles opposés. L'harmonie est réalisée dans un cadre tel que le développement d'un pôle est obtenu d'une certaine façon par le biais de l'autre pôle et non par une opposition jalouse entre les deux. Cette idée n'exclut pas un conflit créatif, car elle tient compte des conflits qui ont pour but de créer justement cet équilibre et de faire disparaître ce qui y fait obstacle.

Pour illustrer cela en partant de la polarité des libertés individuelles par opposition à une famille très unie, nous

constatons que l'individualisme a souvent ses mauvais côtés : solitude, taux élevés de divorce, éloignement, etc., alors que les familles très unies ont elles aussi leurs mauvais côtés : possessivité, intolérance à l'égard des libertés individuelles, des droits et de la dignité. On peut minimiser ces mauvais côtés, non pas en arrivant à une sorte de compromis entre ces deux extrêmes, mais en arrivant à une situation où c'est la famille très unie qui s'efforce de se réaliser en permettant à des membres de se réaliser eux-mêmes et de jouir de leurs libertés, ou, inversement, c'est l'individu qui essaie de se réaliser en contribuant au développement de la famille.

La réalisation de cette harmonie entre les pôles est parfois une question d'éducation et d'exemple. Dans d'autres cas, c'est une question de structures et de politiques sociales donnant les encouragements et les mécanismes nécessaires. Mais cette science de l'harmonie semble de moins en moins prise en compte par le public en ce qui concerne la famille, et de nombreux phénomènes de société dans notre région et dans le monde viennent sans cesse nous rappeler que nous devons renouveler notre action auprès du public pour veiller à ce que l'avenir du monde soit un avenir humain.

La famille est le centre où l'Etat, par ses politiques sociales et d'enseignement, peut judicieusement utiliser cette science de l'harmonie pour aider à façonner les nouvelles générations et une humanité pacifique et unie correspondant à l'idéal des Nations Unies. Une famille aimante est l'endroit où beaucoup de gens favorisés apprennent intuitivement cette science de l'harmonie. Mais dans les nombreux cas de familles et de communautés où l'harmonie n'a jamais été tentée et où la violence et la coercition se sont développées, les sociétés et les Etats doivent encourager et manifester une certaine compassion.

Au cours de la Réunion à Malte, il a été confirmé que l'époque de l'autorité arbitraire était révolue dans notre région. Quand on encourage la famille, on ne peut pas revenir en arrière. L'ancien modèle familial doit être remplacé par un nouveau où les responsabilités sont partagées entre les membres de la famille. Les familles, avec leurs membres jeunes, adultes et âgés, doivent être encouragées à devenir autonomes et responsables. Cette autonomie requiert amour et compassion au sein des familles. Les gouvernements et les planificateurs sociaux doivent être prudents et veiller à ce que les politiques sociales n'érodent pas ces valeurs ou n'encouragent pas leur disparition.

Mais la réalisation et l'exercice d'une autonomie responsable exigent aussi certaines qualités qui doivent pouvoir s'acquérir par l'éducation des parents; la participation des divers membres de la famille à la gestion de la famille, mais aussi la participation des familles à la gestion des affaires de la communauté et aux processus socio-

politiques en général. Une participation réelle peut être facilitée par l'orientation du système juridique, par la conception de divers programmes de développement et de bien-être sociaux et par les organisations non gouvernementales.

L'action communautaire, l'estime de soi et la confiance en soi-même sont capitales. Dans certaines familles à problèmes, on peut encourager l'estime de soi en les aidant à en aider d'autres. C'est une technique utilisée par certains travailleurs sociaux. Se prendre en charge incite d'autres à en faire autant. C'est ainsi que l'on utilise des ressources jusqu'ici inexploitées et que l'on accélère le passage à une société qui prendra soin de ses membres.

C'est Eschyle qui a dit qu'il était facile au riche de donner des conseils à l'affligé. Les jeunes dans la détresse, les enfants abandonnés ou maltraités, les membres handicapés de la famille, les femmes battues, les parents indignes, les parents célibataires, les veufs et les personnes âgées doivent se voir donner la capacité, la reconnaissance sociale et les moyens économiques et physiques de réaliser leur potentiel et d'aider ceux qui en ont besoin. Les programmes de réhabilitation sont nécessaires. Les familles doivent se montrer compréhensives et sensibles : elles doivent accueillir ces catégories particulières de personnes en tant que membres à part entière. Des programmes de recherche et d'action doivent être mis en place pour identifier et éliminer les causes de ces problèmes.

Des familles entières dans la détresse, comme les 44 millions de réfugiés et de personnes déplacées; des familles ayant besoin d'être conseillées ou qui ont subi des traumatismes; des familles pauvres; des familles vivant dans la peur ou en butte à la discrimination raciale et à la xénophobie, réclament notre compassion et notre appui, de façon constante et pas seulement en 1994. Mais au cours de l'Année internationale de la famille, attachons-nous à créer, évaluer et améliorer des institutions et des programmes préventifs et curatifs qui viennent en aide aux familles dans la détresse, mais aussi des programmes et des structures qui aident toutes les familles à devenir autonomes et responsables, à devenir cette humanité unie et pacifique de l'avenir auquel nous aspirons tous pour notre petite planète.

A La Valette, nous avons élaboré un programme d'action très ambitieux, un programme indiquant que chaque année doit être consacrée à la famille, car 1994, Année internationale de la famille, se terminera un jour. A la fin de cette année, nous pourrions soit célébrer un nouveau commencement ou pleurer une occasion perdue. La famille, en tant qu'unité sociale fondamentale de toutes les sociétés, reste vitale pour l'avenir du monde. Cette reconnaissance fondamentale doit s'assortir d'un engagement indéfectible à l'égard d'une action concertée à l'échelon international et

d'un suivi viable du programme des Nations Unies destiné à la famille dans le cadre du processus de développement. A La Valette, nous avons constaté qu'un tel engagement était à la fois possible et nécessaire. Nous pensons que cet engagement sera partagé par toute la famille des nations.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne à présent la parole au Représentant permanent de la République populaire de Chine, qui va s'exprimer au nom du pays hôte de la Réunion préparatoire de l'Année internationale de la famille pour l'Asie et le Pacifique.

M. Li Zhaoxing (Chine) (*interprétation du chinois*) :

J'ai aujourd'hui le grand honneur de prendre la parole en ma qualité de représentant du pays hôte de la Réunion préparatoire pour l'Année internationale de la famille pour l'Asie et le Pacifique.

Nous sommes heureux de constater que depuis l'adoption de la résolution 44/82 de l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session, une série d'activités ont été menées dans différentes régions pour préparer et célébrer l'Année internationale de la famille proclamée par cette résolution.

A l'invitation du Gouvernement chinois, la Réunion préparatoire de l'Année internationale de la famille pour l'Asie et le Pacifique s'est tenue à Beijing, du 24 au 28 mai 1993. Les participants à la Réunion comprenaient des représentants ou des observateurs de 26 pays et régions, de 17 organismes et organisations non gouvernementales, ainsi que des fonctionnaires du Siège de l'Organisation des Nations Unies, de l'Office des Nations Unies à Vienne et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

A cette Réunion, M. Sokalski, Coordonnateur de l'Année internationale de la famille, et M. Roy, Chef de la Division du développement social de la CESAP, ont donné respectivement lecture de télégrammes de félicitations adressés par M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'ONU, et par M. Ahmed, Secrétaire exécutif de la CESAP. Le Gouvernement chinois attache une grande importance à cette Réunion. Mme Peng Peiyun, Conseillère d'Etat et Présidente de la Commission du Conseil d'Etat sur le travail des femmes et des enfants, a pris la parole au nom du Gouvernement chinois, et Mme Chen Muhua, Vice-Présidente du Comité permanent du Congrès national populaire, a fait une déclaration lors de la cérémonie de clôture.

Lors de cette Réunion, des discussions approfondies et animées ont eu lieu sur des questions telles que la famille dans la région de l'Asie et du Pacifique, les préparations et les activités commémoratives pour l'Année par les pays de

la région et par la région tout entière, et les mesures de suivi. La Chine et de nombreux autres pays ont offert des contributions au Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale. La Réunion a également adopté la Déclaration de Beijing sur la famille dans la région de l'Asie et du Pacifique ainsi qu'un rapport contenant 52 recommandations. Au cours de cette Réunion, les participants ont également effectué des inspections sur place au Complexe du fer et de l'acier capital, ont visité les logements de ses ouvriers à Beijing, et se sont rendus auprès de certaines familles pour obtenir des informations de première main. Cette Réunion a été fructueuse et couronnée de succès et a reçu de hautes louanges des participants et des départements intéressés des Nations Unies. En tant que pays hôte, nous nous estimons très honorés d'avoir pu contribuer au succès de cette Réunion.

La Déclaration de Beijing adoptée à cette Réunion a réaffirmé que la famille est la cellule fondamentale de la société et qu'elle a le droit à sa protection et à celle de l'Etat. Elle a souligné que toute famille a droit à des ressources suffisantes et à des services de base pour assurer le bien-être de chacun de ses membres et, partant, de la qualité de vie pour l'ensemble de la famille. Elle a souligné également que l'égalité des sexes, notamment l'égalité des femmes en matière d'emploi et le partage des responsabilités parentales entre les hommes et les femmes, doivent être des éléments essentiels d'une politique familiale.

La Déclaration demandait instamment à tous les gouvernements de la région de la CESAP de formuler ou d'orienter leurs politiques, leurs plans et leurs programmes conformément aux recommandations figurant dans le rapport de la Réunion, d'encourager le développement familial, de renforcer le rôle et les fonctions de la famille dans le développement, d'intensifier leurs préparatifs pour l'Année et d'entreprendre les activités appropriées pour sa célébration. Elle demandait également aux gouvernements qui ne l'ont pas encore fait de ratifier dès que possible la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant, et d'adopter des mesures pour appliquer ces Conventions. Nous pensons que toutes les réalisations de cette Réunion joueront un rôle important pour développer les activités de célébration de l'Année par les pays de l'Asie et du Pacifique et pour renforcer le développement de la famille, de manière à promouvoir le progrès social et le développement économique.

Le Gouvernement chinois a toujours attaché une grande importance au rôle de la famille, et, compte tenu des conditions qui existent en Chine, nous avons entrepris de nombreuses activités liées à la famille, telles que l'élaboration de standards pour la famille modèle et la promotion des valeurs familiales. Toutes ces activités ont contribué à

améliorer la qualité de la famille et de ses membres. Nous estimons que la famille est le noyau de la société et qu'elle a des fonctions sociales multiples.

La Chine compte plus de 200 millions de familles. La gestion de l'Etat et la gestion d'une famille se complètent, et les familles heureuses et harmonieuses sont certainement propices au maintien de la stabilité sociale, au développement de la civilisation, à la promotion des réformes et du développement, et au développement de la force de la nation et de la qualité de la vie de sa population. Le Gouvernement chinois apprécie et appuie par conséquent l'Année internationale de la famille, approuve ses objectifs et principes et est disposé à participer activement aux diverses activités de commémoration et mesures de suivi. Nous avons mis en place une commission nationale pour l'Année et formulé un plan national qui est activement appliqué.

Les pays de la région de l'Asie et du Pacifique et d'autres régions ont déjà accompli beaucoup de travail en prévision de la célébration de l'Année. Je tiens à les féliciter et, une fois encore, je voudrais exprimer l'espoir que les travaux de l'Année internationale de la famille en 1994 seront couronnés de succès.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole à la Première Dame de la République de Colombie, Mme Ana Milena Muñoz de Gaviria, qui va parler au nom du pays hôte de la Réunion préparatoire de l'Année internationale de la famille pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Mme Muñoz de Gaviria (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) :

Je viens ici en tant que membre de la famille de l'Amérique latine et des Caraïbes pour présenter les résultats des travaux que nous avons effectués sur cette question de la famille, ainsi que pour présenter la Déclaration adoptée à la Réunion régionale qui, sous les auspices conjointes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et du Gouvernement colombien, a eu lieu à Cartagena de Indias, au mois d'août dernier.

Nos pays présentent une grande diversité ethnique et hétérogénéité culturelle, mais nous possédons une large gamme de structures et de dynamiques communes. Nous parlons différentes langues, nous sommes différents, mais nous avons aussi beaucoup de choses en commun.

La majorité des pays partagent des tendances qui influent sur la constitution, la structure et le fonctionnement des familles : la transition démographique, la pauvreté et les inégalités dans la répartition des revenus, les changements socio-culturels rapides, et la transformation progressive du rôle de l'Etat.

Dans pratiquement toute l'Amérique latine, la crise de la dette, la faillite du modèle de substitution des importations des années 80 — qui a entraîné des taux de croissance faibles et négatifs et la récession économique — et les processus d'ajustement qui ont suivi dans les années 90 ont entraîné une augmentation de la pauvreté, qui se trouve reflétée dans l'érosion des salaires réels, le chômage et la diminution des investissements sociaux. Quarante-quatre pour cent de la population de la région vivent dans la pauvreté.

Cette situation a entraîné une participation accrue de la femme dans le monde du travail sans qu'elle abandonne pour autant son travail domestique non rémunéré, et l'intégration d'autres membres de la famille, de jeunes et d'enfants à la population active. En dépit de cette participation accrue de la famille dans le monde du travail, les revenus totaux des foyers ont baissé de 10 %, influençant les schémas de consommation, qui se sont axés principalement sur l'alimentation au détriment des besoins fondamentaux tels que la santé, l'éducation et le logement.

D'une façon générale on peut dire que, dans la région, l'augmentation du nombre des familles pauvres a conduit à une transformation rapide des modèles familiaux traditionnels et à la fin des rôles joués de tout temps par l'homme et la femme.

Aujourd'hui, la dimension du travail infantile et juvénile se reflète dans les taux élevés d'abandon scolaire, de prostitution infantile et de délinquance juvénile, et dans la grande proportion d'enfants livrés à la rue, toutes choses qui exigent l'adoption de programmes qui, intégrés dans les plans d'action en faveur des enfants, aident à faire face à ces situations qui portent atteinte à leurs droits et réduisent leurs possibilités de s'intégrer dignement dans la société et le processus de développement.

La taille moyenne de la famille s'est réduite, bien que cela n'apparaisse pas dans les couches les plus pauvres de la population, bien souvent en raison du faible taux de scolarisation, de l'initiation précoce à la vie sexuelle ainsi que des grossesses précoces, toutes choses ayant pour conséquence d'accroître la probabilité d'avoir plus d'enfants, de ne pouvoir compter sur un conjoint permanent et, partant, de limiter les performances professionnelles et de perpétuer la pauvreté.

Par ailleurs, de plus en plus de femmes entrent dans le monde du travail, assurant à la fois le soutien et la direction de la famille et l'autorité au sein de cette dernière. Cette multiplication des rôles peut devenir source de comportements destructeurs et de violence à l'intérieur de la famille. De même, un grand nombre de femmes sont chefs de

famille; elles en assurent essentiellement les revenus, et ce sont elles qui mettent les enfants au monde.

Dans ces circonstances, notre tâche était d'arriver à mettre les gouvernements d'accord non seulement sur une déclaration politique reflétant les priorités de la région s'agissant d'une question d'une telle importance communautaire, sociale et politique, mais également sur un document qui, sur la base de l'identification des problèmes qui nous sont communs, définirait les grandes lignes pouvant servir de cadre à l'action qui sera poursuivie par chaque gouvernement dans son pays.

A cette fin, la Colombie, en tant que pays hôte, a proposé d'aller au-delà des schémas indiqués par les Nations Unies et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), et a organisé une réunion préparatoire qui a eu lieu à Bogota en juin 1993 et au cours de laquelle les représentants ont discuté, en fonction de leurs évaluations nationales, des possibles éléments d'une politique régionale.

Ces résultats ont été discutés et analysés lors d'une réunion technique tenue préalablement à la réunion gouvernementale durant laquelle la Déclaration de Cartagena de Indias et la Proposition régionale pour l'élaboration de lignes d'action en faveur des familles d'Amérique latine et des Caraïbes ont finalement été adoptées.

La Déclaration de Cartagena de Indias traduit la volonté des gouvernements de travailler à la formulation de politiques favorisant le développement intégral de la famille dans le cadre de l'Année internationale de la famille et de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial sur le développement social et la Conférence mondiale sur la femme.

Pour sa part, le document sur la Proposition régionale pour l'élaboration de lignes d'action en faveur des familles d'Amérique latine et des Caraïbes devrait servir de guide à la mise en oeuvre effective des principes formulés dans la Déclaration.

Les domaines d'action convenus par les pays participants comprennent : l'inclusion de la famille en tant qu'objet des politiques de développement économique et social; la révision de la législation en vue de garantir les droits de tous les membres de la famille et l'accès aux services judiciaires; le renforcement des services d'appui gouvernementaux et privés; et la recherche, la formation de ressources humaines et la promotion de stratégies de diffusion et d'information.

Nous sommes également tombés d'accord pour favoriser des politiques de développement culturel qui revalorisent

l'unité familiale tout en respectant la diversité ethnique et culturelle.

Nous espérons que l'effort entrepris avec l'aide de la coopération internationale pour amener tous les pays à s'intéresser à la famille se transformera en un mouvement de réaffirmation des processus d'intégration régionale que nous cherchons à promouvoir.

Enfin, pour les 23 pays participants, l'Année internationale de la famille est un appel lancé aux gouvernements et à la société pour qu'ils définissent des politiques et des programmes permanents destinés au renforcement de la famille, en tant que cellule de base de la société.

Il nous semble également que les problèmes et les carences de la famille ne sont pas tous des problèmes économiques pouvant être réglés avec de l'argent, mais qu'il est nécessaire d'entreprendre une action soutenue afin de sauvegarder et de promouvoir des valeurs telles que le respect, l'entraide et la tolérance, lesquelles sont indispensables pour assurer l'harmonie de la famille et de la société.

C'est pourquoi j'aimerais reprendre trois thèmes essentiels qui ont été analysés à Cartagena comme dans d'autres instances internationales ces derniers mois : le rôle des médias, de l'éducation et des parents dans la famille.

Les médias, en particulier la télévision, jouent un rôle de socialisation et de mobilisation des comportements, des rôles et des modèles de la vie individuelle et collective des familles et notamment des nouvelles générations.

Il est incontestable que la télévision est une des formes de loisir les plus économiques et les plus répandues. C'est pourquoi l'exposition aux messages qu'elle véhicule et la tendance à les imiter ne cessent de croître. Les frustrations engendrées essentiellement par l'impossibilité de satisfaire les aspirations de consommation présentées par les médias, trouvent un exutoire facile dans des comportements violents qui, avec une fréquence irresponsable, sont présentés comme normaux.

La tromperie, l'extorsion, l'infidélité, la corruption, l'escroquerie et la pornographie, de même que la violence et les agressions verbales et physiques sont les thèmes les plus fréquemment présentés par les médias.

Il faut que les Etats, tout en préservant la liberté d'expression, s'efforcent d'élever la qualité des émissions par des systèmes d'autorégulation et de participation du public et exercent une vigilance responsable.

Mais nous savons aussi qu'il importe de renforcer la notion selon laquelle ce sont avant tout les parents qui sont

responsables des enfants et que la tâche de l'Etat et de la société est d'y contribuer et non de se substituer aux parents dans l'accomplissement de leurs obligations.

S'il est vrai que la famille reste le principal centre de la vie affective et le principal moyen de transmission des notions éthiques essentielles pour la vie, l'éducation formelle poursuit cette tâche de renforcement des valeurs. Il importe par conséquent d'aider les enfants et de les retenir à l'intérieur du système d'enseignement. Il faut insister davantage, dans les programmes scolaires, sur les éléments qui valorisent la loyauté, la fidélité, l'entraide et l'affection, en tant qu'éléments indispensables de stabilité et de paix au sein de la famille.

L'Amérique latine et les Caraïbes ont consenti un effort technique et académique. Nous devons maintenant passer à l'action. Nous ne voulons pas que l'Année internationale de la famille soit une célébration de plus, mais plutôt que notre engagement contribue réellement à changer les conditions de vie de nos familles.

Cela devrait inciter les Nations Unies, dans le cadre de l'effort consenti au plan interne pour moderniser et maximiser les ressources existantes, à appuyer, par l'intermédiaire des différents organismes, les propositions et initiatives des pays de la région, et à canaliser de nouvelles ressources à cette fin.

Je ne suis pas venue ici simplement pour faire un discours de plus en cette enceinte où tant voix et de propositions se font entendre. Je voudrais, par ces paroles, démontrer l'engagement d'une région envers sa population, l'engagement des pays envers leurs habitants, envers des millions d'êtres humains qui aspirent à améliorer leurs conditions de vie et celles des générations à venir.

Je suis persuadée qu'un tel engagement de nos gouvernements, de nos communautés, de nos sociétés civiles et de nos églises à participer activement à ce processus doit être universel et renouvelé chaque jour.

Nous ne pouvons ignorer que les conditions de paix et de démocratie de nos pays, de même que celles des pays situés sous d'autres latitudes, dépendent dans une large mesure de la paix des familles et que la paix de la famille dépend de la satisfaction des besoins élémentaires de ses membres. Nous savons que les déséquilibres sociaux causés par l'inégalité de la répartition des biens, l'insuffisance ou l'inexistence de services, comptent parmi les facteurs les plus déstabilisateurs et ceux qui affectent le plus le système de gouvernement des pays.

Le libérateur Simón Bolívar a dit que le système de gouvernement le plus parfait est celui qui procure le plus de

bonheur possible et le plus de bonheur social et de stabilité politique. En améliorant la qualité de vie des familles et en assurant une plus grande sécurité sociale, les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes, marcheront à la conquête de ce bonheur et de cette paix ardemment désirés et indispensables à la stabilité et au développement de nos pays.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Afin de pouvoir passer à la partie consacrée aux organisations non gouvernementales de notre programme de travail pour ce matin, je propose que nous entendions le reste des orateurs inscrits pour la présente séance après avoir examiné cette partie, pour laquelle des dispositions logistiques spéciales ont été prises.

Je vais maintenant suspendre la séance. Tout de suite après, j'aurai l'honneur de présider l'examen de la partie spéciale consacrée à la communauté des organisations non gouvernementales et à ses activités d'appui à l'Année internationale de la famille.

La séance, suspendue à 12 h 10, est reprise à 13 h 5.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Nous allons maintenant entendre les autres orateurs qui souhaitent prendre la parole à l'occasion du lancement de l'Année internationale de la famille.

Je donne la parole au représentant de l'Angola, M. Afonso Van Dunem "Mbinda", qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Afrique.

M. Van Dunem "Mbinda" (Angola) (*interprétation de l'anglais*) :

C'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole devant l'Assemblée, au nom du Groupe des Etats d'Afrique, en cette importante occasion alors que nous lançons l'Année internationale de la famille, qui durera jusqu'à la fin de 1994.

Qu'il me soit d'abord permis, Monsieur le Président, de vous redire notre gratitude pour la façon dont vous dirigez les travaux de cette quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à féliciter le Secrétaire général, M. Boutros-Ghali, pour le rapport complet et détaillé qu'il nous a présenté dans le document A/48/293.

Le continent africain attache une importance particulière à la célébration de l'Année internationale de la famille, car il s'agit d'un point de départ pour la définition et la mise en oeuvre de stratégies qui doivent permettre une intégration accrue de la famille africaine dans la société. En fait, les Gouvernements africains se sont engagés de façon pratique envers cet objectif, comme le montre la Déclaration de Tunis

adoptée à la Réunion préparatoire, tenue du 29 mars au 2 avril 1993 en Tunisie, qui contient les principes directeurs relatifs à l'orientation que le continent entend prendre pour veiller à la protection et à la mise en valeur de la famille.

Par ailleurs, le fait qu'un nombre considérable de pays africains ont déjà mis en place des mécanismes de coordination nationale, rédigé leurs programmes d'action nationale respectifs et créé des centres nationaux de liaison avec le Secrétariat, dans le cadre de l'Année internationale de la famille, reflète le ferme engagement de ces pays vis-à-vis des problèmes de la famille.

Ces engagements font partie des efforts que les Gouvernements africains ont déployés récemment dans le domaine social. Ces efforts ont déjà produit certains résultats positifs et encourageants, mais ils sont entravés par la crise financière et économique grave que connaît le continent, par l'instabilité politique et militaire et par les catastrophes naturelles telles que la sécheresse et l'afflux constant de réfugiés et de personnes déplacées. Ces facteurs négatifs ont contribué à l'absence de participation toujours croissante de la famille africaine dans la société et à la détérioration des conditions de vie, ainsi qu'à la suspension ou à la non-exécution de nombreux programmes qui devaient avoir un impact social.

Pour inverser cette tendance, il faut augmenter les ressources humaines, matérielles et financières et favoriser une meilleure coordination des programmes et des décisions en matière de développement, non pas seulement à l'échelon national et local, mais également à l'échelon régional et international. Bien que les gouvernements soient principalement responsables de ces efforts, l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales doivent également jouer un rôle important.

La famille, en tant que cellule fondamentale, a un rôle essentiel et irremplaçable à jouer dans la société pour maintenir un développement durable à tous les niveaux. Elle doit bénéficier du large appui de l'Etat, qui doit s'efforcer d'éliminer la pauvreté et l'indigence en fournissant des soins sanitaires adéquats, y compris une aide médicale, des médicaments et des vivres aux personnes nécessiteuses, et de protéger les droits légitimes de sa population.

Il faut accorder une attention particulière aux enfants, le groupe le plus vulnérable. Il est certes encourageant de noter le nombre de pays qui ont déjà ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant et, ainsi, manifesté leur attachement à l'enfant et à sa vie, mais il reste un long chemin à parcourir avant que tous les droits de l'enfant soient pleinement reconnus.

Les conflits armés qui affligent de nombreuses régions du monde — notamment, en Afrique, en Angola, en Somalie et au Libéria — représentent une menace de plus aux droits de l'enfant. Voilà pourquoi nous partageons les vues du Comité des droits de l'enfant, qui recommande que des mesures soient adoptées pour aider les enfants dans les zones de guerre.

Ne disposant pas de tout le temps voulu pour examiner toutes les questions, je serai bref.

Les succès réalisés dans la préparation de l'Année internationale de la famille sont nombreux et justifient les plus grands espoirs en ce qui concerne l'exécution des programmes d'action nationale. Cependant, nous sommes préoccupés de constater que, dans de nombreux pays, — ceux, entre autres, qui connaissent la guerre ou des conflits ethniques — aucune mesure n'a encore été prise pour célébrer l'Année internationale de la famille. Nous sommes également préoccupés par le fait que le Secrétariat ne dispose pas des fonds et des ressources humaines appropriés pour mener les activités de l'Année.

C'est pourquoi le Groupe des Etats d'Afrique appuie pleinement les recommandations contenues dans le rapport afin de veiller à ce que l'Année internationale de la famille atteigne les objectifs ci-après : promotion de l'Année internationale par les pays qui participent à sa célébration, aux niveaux national et local, et pleine participation de tous les secteurs de la société; appui spécifique aux programmes et politiques de développement et à leur application; appui au développement institutionnel et au droit familial; et mesures pour assurer le suivi de l'Année et des stratégies de développement à long terme destinées à orienter les activités futures de soutien à la famille.

Le Groupe des Etats d'Afrique souscrit également aux recommandations présentées par les institutions chargées de la préparation et de la coordination de l'Année, dans lesquelles le Secrétaire général est prié, entre autres, d'élaborer des mesures de suivi et de présenter un rapport, à la cinquantième session de l'Assemblée générale, sur la célébration de l'Année internationale, aux niveaux national, régional et international.

Pour terminer, je tiens à rendre hommage aux organisations non gouvernementales pour leurs efforts. Elles ont joué un rôle déterminant en participant aux préparatifs de la célébration de l'Année, en contribuant aux efforts déployés par le secrétariat de l'Année internationale de la famille pour mettre sur pied une campagne médiatique de sensibilisation, et en fournissant une aide sur le plan organisationnel.

Nous sommes reconnaissants aux organisations non gouvernementales, qui n'ont ménagé, elles non plus, aucun

effort pour diffuser des informations, tenir des réunions et des séminaires et donner des conseils sur la manière d'élaborer des politiques destinées à contribuer au succès de l'Année internationale de la famille.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon, M. Shunji Maruyama, qui va s'exprimer au nom du Groupe des Etats d'Asie.

M. Maruyama (Japon) (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom du Groupe des Etats d'Asie, j'ai le plaisir de prendre la parole en cette séance plénière de l'Assemblée générale à l'occasion du lancement de l'Année internationale de la famille.

Avant de commencer mes observations, je voudrais exprimer ma satisfaction à M. Henryk J. Sokalski, Coordonnateur de l'Année internationale de la famille, qui a si bien supervisé les préparatifs de cette importante entreprise.

Il est universellement admis que la famille est la cellule de base de la société. Elle est un agent essentiel du développement, grâce au rôle déterminant qu'elle joue dans la promotion du bien-être de plus grandes entités sociales dont elle constitue la base. Partout dans le monde, la famille fournit un soutien financier, affectif et autres à ses membres, en particulier aux enfants, aux adultes qui travaillent et aux personnes âgées; aussi la famille doit-elle bénéficier en retour de la protection et du soutien de la société et de l'Etat, comme le stipule la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La structure et les fonctions familiales sont influencées par le développement social et économique et par des facteurs culturels, notamment le rôle joué par les hommes, les femmes et les enfants dans la société. La plupart des changements qui se produisent actuellement ont donc une incidence négative, en particulier pour les personnes défavorisées. L'Année internationale de la famille offre une possibilité unique de susciter une meilleure prise de conscience des besoins de la famille. De même que les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en matière de développement social resteront insuffisants tant qu'elle ne s'attaquera pas directement aux problèmes et aux préoccupations de la famille, les activités qu'elle entreprend dans le cadre de l'Année sont une indication positive de son intention d'intervenir davantage dans ce domaine.

En Asie, les nations sont très différentes les unes des autres du point de vue de la superficie, du climat, de la culture et du niveau de développement, et, par conséquent, la structure familiale reflète cette même diversité. Partout, cependant, la stabilité sociale et le progrès économique

reposent sur la famille. On pourrait même dire que l'état de la famille est un indicateur fiable de l'état d'une société.

A l'heure actuelle, une tendance à la constitution de familles plus petites se dessine un peu partout dans le monde, ce qui diminue sans doute la capacité de ce groupe social essentiel de s'occuper de ses membres, en particulier des enfants et des personnes âgées. Dans toute l'Asie, en dépit de la grande diversité des conditions culturelles, sociales et économiques, la famille nucléaire devient de plus en plus courante, remplaçant dans une certaine mesure les familles élargies qui étaient autrefois la règle. Compte tenu des changements rapides intervenus aux niveaux local et national dans le cadre du développement, les Etats doivent par conséquent accorder une plus grande attention à l'adoption de politiques et de programmes nationaux propres à assurer le bien-être de la famille.

Il est particulièrement important d'élaborer un programme qui favorise le respect des droits, des responsabilités et des contributions de chacun des membres de la famille en défendant le principe de l'égalité des sexes, et en particulier du partage égal des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes. Ce principe doit être davantage reconnu qu'il ne l'est actuellement, alors qu'un nombre croissant de femmes entrent sur le marché du travail. Si l'on veut que la famille continue de jouer un rôle central dans la société, sa charge de travail doit être répartie plus équitablement entre les hommes et les femmes. Afin de veiller à ce que la vie familiale continue d'être propice à l'épanouissement physique et affectif de ses membres, les responsabilités doivent être partagées. La famille démocratique est le vrai berceau de la société; telle est l'idée qui est à l'origine du slogan de l'Année internationale : "La plus petite des démocraties au coeur de la société". Les enfants doivent apprendre de leurs parents et des autres membres de la famille, dès qu'ils sont en âge de le comprendre, le principe fondamental des droits de l'homme : tous les individus naissent égaux.

J'ai le plaisir de dire que le processus préparatoire de l'Année internationale de la famille a été conduit avec efficacité, ce qui augmente sensiblement les perspectives d'atteindre les objectifs de l'Année. A leur Réunion préparatoire, les représentants des nations d'Asie et du Pacifique ont adopté la Déclaration de Beijing sur la famille, où un appel est lancé aux gouvernements afin qu'ils orientent leurs politiques, plans et programmes vers la promotion du développement familial et le renforcement du rôle et des fonctions de la famille dans sa contribution au développement national. Les nations d'Asie et du Pacifique ont également reconnu les contributions précieuses des organisations non gouvernementales à la promotion du rôle de la famille dans le développement et se sont notamment

penchées sur le rôle et le statut de la femme au sein de la famille.

Pour terminer, je tiens à dire que les nations d'Asie sont déterminées à faire en sorte que l'Année internationale de la famille connaisse le succès. Nous sommes convaincus que la famille doit jouer un rôle de plus en plus important si l'on veut que les générations futures jouissent pleinement de la sécurité et de la santé, à l'intérieur de communautés et de nations solides et stables. A cette fin, il est également nécessaire que les membres de la famille établissent un partenariat fondé sur le respect mutuel. Nous nous engageons à prendre une part active aux préparatifs de l'Année et souhaitons développer une nouvelle compréhension de la plus fondamentale de toutes les institutions sociales, dont le bien-être est capital pour l'avenir de la société. Nous espérons que la conférence internationale sur la famille, qui aura lieu dans un an, sera l'occasion d'évaluer les activités entreprises jusqu'ici et de proposer les mesures de suivi les mieux appropriées.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine, qui va s'exprimer au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale.

M. Maleski (ex-République yougoslave de Macédoine) (*interprétation de l'anglais*) :

J'ai l'honneur, au nom des membres du Groupe des Etats d'Europe orientale, d'exprimer mes félicitations à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'à l'Assemblée générale, pour le lancement de l'Année internationale de la famille, et de promettre le plein appui du Groupe et de ma délégation à cette noble cause.

Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer ma gratitude pour le rapport (A/48/293) édifiant et détaillé du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui est à la fois une importante source d'informations sur la question et un ensemble édifiant de lignes directrices pour une action future.

C'est une occasion opportune de rendre un hommage mérité aux 102 pays qui ont créé leurs comités nationaux de coordination et autres mécanismes semblables pour l'Année, aux 90 pays qui ont entrepris la célébration de l'Année et aux 90 gouvernements qui ont désigné des points focaux au plan national pour assurer la liaison avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans la préparation de l'Année.

Le secteur non gouvernemental a poursuivi et accentué son rôle de pionnier en apportant une coopération significative dans les préparatifs de l'Année, en tant que

défenseur efficace et force vitale dans l'élaboration et l'application de mesures concrètes.

Nous félicitons les institutions d'enseignement et de recherche qui continuent à dresser des plans précis pour la préparation et la célébration de l'Année, ainsi que le secteur privé pour son appui à la cause.

Tout au long de l'histoire, la famille a survécu à diverses formes d'organisation sociale et est restée l'unité de base de la société. En temps de crise — quand les empires s'effondrent, quand les pays se déchirent ou quand la liberté individuelle est menacée — les individus se tournent vers la famille pour puiser réconfort et énergie. En vivant dans les structures d'un Etat qui s'effondre, beaucoup d'Européens de l'Est ont compris la valeur réelle de certaines valeurs fondamentales : la paix, la famille, une enfance heureuse et un abri.

Techniquement, la société humaine a tellement progressé que nous pouvons envisager un avenir où les nécessités matérielles des familles seront pleinement satisfaites. Mais les horreurs des conflits ethniques, qui sont aujourd'hui une réalité en Europe orientale, montrent clairement que le progrès scientifique n'a aucun rapport avec le progrès moral. Si chaque génération successive peut se prétendre techniquement plus avancée que la précédente, tel n'est pas le cas en ce qui concerne la dimension morale de l'humanité.

Quelle devrait être notre réaction face à cette situation malheureuse? La réponse est que chaque génération doit recommencer à apprendre l'abc de l'éthique, et les premières leçons sont dispensées par la famille.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Equateur, qui va prendre la parole au nom des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Ponce (Equateur) (*interprétation de l'espagnol*) :

Dans un heureux mélange de rigueur intellectuelle et de grande sensibilité, Mme Ana Milena Muñoz de Gaviria, épouse du chef de l'Etat de Colombie, a présenté à l'Assemblée les résultats de la Réunion préparatoire régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes pour l'Année internationale de la famille. Les propositions et les directives de la Déclaration de Carthagène dressent la procédure à suivre par les Etats de la région dans les efforts qu'ils font en commun pour favoriser le rôle de la famille.

Notre région tire sa force des valeurs culturelles de nos communautés indigènes et des contributions africaines et européennes qui pendant cinq siècles ont enrichi nos sociétés multiethniques, pluriculturelles. Dans le passé, la famille

était le nucléus de nos sociétés, et aujourd'hui elle offre un mécanisme important qui aide à résoudre les problèmes complexes affligeant nos pays.

Les difficultés économiques que nous traversons — résultat, en grande partie, d'un ordre économique international injuste que nous impose un service de la dette extérieure écrasant et des relations commerciales marquées par un protectionnisme chronique — n'ont pas été résolues par les politiques de réajustement que nous avons adoptées. Le chômage, l'intégration massive des femmes au marché du travail et le travail des enfants sont autant d'éléments de notre réalité économique, qui affectent la transformation de la structure et du rôle de la famille dans nos relations sociales.

A ces facteurs économiques s'ajoutent des phénomènes culturels, notamment celui de l'accroissement du nombre de familles que supportent uniquement des femmes et qui est dû au taux élevé de la migration rurale, ainsi que la propagation des modèles de consommation qui sapent les valeurs morales et la solidarité, avec la violence qui en découle, ont affecté le rôle traditionnellement joué par la famille dans les sociétés d'Amérique latine et des Caraïbes.

Parallèlement à ces processus, certains mouvements sociaux dans notre région montrent la capacité des secteurs les plus nécessiteux, et en particulier des femmes, d'adopter des stratégies de survie basées sur la solidarité. Les associations de quartier, les associations de parents, les groupes de protection de l'environnement et autres ont élargi leur rayon d'action et constituent maintenant des groupes importants auxquels nos gouvernements accordent de plus en plus d'attention lors de la mise au point de programmes sociaux significatifs. L'action coordonnée de nos Etats, soutenue par la coopération internationale, y compris la contribution précieuse des organisations non gouvernementales, comme cela a été précisé dans la Déclaration de Carthagène, permettra de canaliser la créativité de nos populations pour la défense de la famille, en tant que moyen fondamental de rehausser l'éducation morale de nos citoyens et la cohérence de nos sociétés.

Au nom des membres du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, j'ai l'honneur de réaffirmer l'attachement de nos gouvernements aux objectifs qui ont amené à proclamer 1994 l'Année internationale de la famille.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole à M. Pedro Catarino, du Portugal, qui va s'exprimer au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

M. Catarino (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) :

J'ai l'honneur de prendre la parole en ma qualité de Président pour le mois de décembre du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

La décision de faire de 1994 l'Année internationale de la famille a été prise il y a exactement quatre ans par l'Assemblée dans sa résolution 44/82. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a dressé les principes de base et les objectifs de l'Année internationale. Elle a aussi décidé que les principales activités pour la célébration de l'Année devraient se concentrer aux plans local, régional et national, avec l'aide des Nations Unies et de son système d'institutions, sur les efforts qui sont faits pour sensibiliser davantage les gouvernements, les décideurs et le public en général à la famille en tant qu'unité naturelle et fondamentale de la société.

Depuis la proclamation de l'Année, un processus préparatoire intense et global a été mené à tous les niveaux. La continuité et la promotion de l'ensemble du processus ont été assurées par l'action professionnelle, compétente et dévouée du Coordonnateur de l'Année, nommé par le Secrétaire général en 1990, et du petit secrétariat administratif qui l'a assisté. M. Sokalski et ses collaborateurs méritent notre reconnaissance sincère pour leur travail sérieux et pour le rôle important qu'ils ont joué dans le succès des préparatifs de l'Année.

L'orientation de fond de ce processus a été fournie par les sessions successives de l'Assemblée générale, alors que le Conseil économique et social a servi d'organe de coordination et que la Commission du développement social a été choisie pour être l'organe préparatoire pour l'Année. Beaucoup d'autres organismes et institutions ont participé activement au processus, et ont assuré aussi une approche à l'échelle du système à la préparation et à la célébration de l'Année.

Le rôle joué par les organisations non gouvernementales dans ce processus a également été d'une très grande importance, et il n'est pas exagéré de dire qu'une grande part du succès de l'Année sera le résultat direct de leurs contributions.

Le niveau d'adhésion au processus préparatoire à l'échelle nationale est certainement la meilleure preuve de l'intérêt porté à cette initiative. Au moins 102 pays ont établi des comités nationaux de coordination ou des mécanismes semblables, et au moins 90 ont entrepris des programmes nationaux pour la célébration de cette Année. Nous devons veiller — et ce sera là un des défis des célébrations futures — à ce que ces programmes nationaux suscitent des mesures qui se traduiront en actions concrètes et en stratégies à long terme en faveur des familles. Dans ce contexte, la mise en application complète des instruments pertinents

déjà existants dans ce domaine devrait être l'un des objectifs principaux de l'Année internationale de la famille.

Nous devons en effet veiller à ce que toutes les idées, recommandations, programmes et mesures qui ont déjà été prévus, et continueront sûrement de l'être, déboucheront sur des actions et des mesures concrètes qui auront un effet positif et durable pour la promotion des principes et des objectifs de l'Année internationale.

Notre objectif fondamental consistera à encourager la protection la plus large possible des familles et à leur accorder l'aide la plus importante possible sous toutes ses formes, la famille étant l'unité de base de la société, afin qu'elles puissent assumer pleinement leurs responsabilités au sein de la communauté tout en assurant la promotion et la jouissance pleine et égale des droits de l'homme pour tous les membres de la famille et en mettant un accent particulier sur les droits égaux, les responsabilités et la participation des femmes.

Il a souvent été dit que la famille, en tant que groupe naturel et fondamental unitaire de la société, est la meilleure expression des forces et des faiblesses d'une communauté. En tant que telle, la famille est le modèle idéal des problèmes sociaux et constitue un cadre idéal pour adopter une démarche intégrée et d'ensemble à l'égard des politiques sociales. La promotion d'une famille forte, démocratique et dynamique est un élément important dans l'édification d'une société également forte, démocratique et dynamique.

Dans cet esprit, nous attendons avec intérêt le vaste éventail de mesures que prévoient d'adopter différents pays, ainsi que celles qui sont mises au point à l'échelon régional et international pour la célébration de l'Année. Nous sommes convaincus qu'elles constitueront des réalisations importantes pour la promotion des objectifs de l'Année. Mais, pour en assurer le plein succès, il est particulièrement important que les préoccupations et les principes fondamentaux qui ont présidé à la préparation, au lancement et à la célébration de l'Année, soient maintenus au-delà de l'année 1994 et qu'ils restent au centre des programmes de suivi. L'Année inter-

nationale de la famille ne devrait pas être une fin en soi; au contraire, elle devrait constituer le point de départ d'un processus à long terme.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Nous venons d'entendre le dernier orateur à l'occasion du lancement de l'Année internationale de la famille.

Avant de lever la séance, j'aimerais faire part d'un message que j'ai reçu hier du Vatican, qui m'a été adressé en ma qualité de Président de l'Assemblée, dans lequel S. S. le pape Jean-Paul II adresse ses meilleurs vœux à ceux qui assistent à la cérémonie d'ouverture et à tous ceux qui s'associent à l'initiative de l'Année internationale de la famille, qui contribuera au bien-être des familles dans le monde entier. Des copies de cette lettre seront mises à la disposition des délégations et de la presse.

Ainsi s'achève la séance plénière tenue à l'occasion du lancement de l'Année internationale de la famille.

Je déclare solennellement ouverte l'Année internationale de la famille.

La séance est levée à 13 h 35.
